

## MAIRIE DE MALLEVAL

### Compte rendu du Conseil Municipal du 9 avril 2019

**Présents :** TALLARON Roselyne, BOUILLOUX Alain, MAYER Danielle, ROCHE Annie, ANTOINE Floriane, VERCASSON Patrick, MARET Philippe, BELIN Philippe, PUY Suzette

**Pouvoirs:**

**Excusés :** DUMOULIN Sabine, MARTO L.Philippe, CELLARD Romain

Mme TALLARON Roselyne a été élue secrétaire

Mme le Maire soumet pour approbation le procès-verbal du dernier conseil qui s'est tenu le 12 février 2019 qui est adopté à l'unanimité

Mme le Maire aborde ensuite l'ordre du jour du Conseil Municipal

#### **1 - Budget général**

##### **➤ Compte administratif**

Le Conseil Municipal unanime adopte le CA 2018 résumé comme suit :

\* Section de fonctionnement 307 940.33€ de recettes pour 307 974.97€ (dont 1 652.56 de déficit 2017 reporté) de dépenses soit un déficit de fonctionnement de 34.64€

\* Section investissement 133 584.32€ de recettes (dont 20 638.84€ d'excédent 2017 reporté) pour 100 229.35€ de dépenses soit un excédent de 33 354.97€

##### **➤ Compte de gestion**

Le Conseil Municipal unanime adopte le compte de gestion 2018 de Mr le Receveur, conforme au CA 2018

##### **➤ Affectation du résultat**

Le Conseil Municipal unanime affecte comme suit le déficit de fonctionnement 2018 sur l'exercice 2019

- 002 dépenses de fonctionnement : 34.64€

Le Conseil Municipal unanime affecte comme suit l'excédent d'investissement 2018 sur l'exercice 2019

- 001 recettes d'investissement : 33 354.97 €

##### **➤ Contribution directe : taux d'imposition 2019**

- Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition qui sont fixés comme suit :

|                         |       |
|-------------------------|-------|
| * Taxe d'habitation     | 8.33  |
| * Taxe foncier bâti     | 15.40 |
| * Taxe foncier non bâti | 48.50 |

##### **➤ Budget 2019**

Madame le Maire présente le projet de budget 2019 et précise que la rigueur reste plus que jamais de principe mais que des dépenses ponctuelles seront à effectuer.

Les dépenses de fonctionnement prévues restent stables,

Les dépenses d'investissement 2019 porteront sur le solde des travaux engagés : voirie 2018

Des travaux de voirie, réfection du toit de l'école, réfection du terrain de tennis sont inscrites et ne pourront se faire de suite, les attributions de subvention seront connues fin avril ;

Le conseil municipal, unanime, adopte le projet de budget qui s'équilibre à 314 262 € en section de fonctionnement et à 162 659.78€ en section d'investissement

## **2 - Décision modificative du budget assainissement**

Madame le Maire rappelle que le budget a été voté au mois de décembre 2018. La présente décision modificative concerne l'intégration des résultats 2018

## **3 – Validation du document unique d'évaluation des risques professionnels**

Le document unique a permis de réaliser un bilan écrit de la situation générale de la commune en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail

Il a contribué à l'élaboration d'un plan d'action et de prévention

Ce document a été réalisé en partenariat avec le centre de gestion

## **4 – PLU**

- Complément sur délibération du Droit préemption urbain du 29 novembre 2016

La délibération du 29 novembre 2016 instaure le droit de préemption urbain sur les zones UA et UB. Sur la carte du droit de préemption urbain du PLU de 2018 les zones AUb et UI sont dans le périmètre de préemption urbain

Afin de mettre en concordance ces deux documents, le conseil décide de compléter ladite délibération en élargissant le périmètre de DPU à l'ensemble des zones U et AU

- Déclaration préalable pour pose de clôture

Considérant qu'il faut mettre en concordance l'article 11 des dispositions générales du règlement du PLU approuvé le 3 mai 2018 avec le règlement du PLU approuvé ce même jour

Considérant l'intérêt de s'assurer du respect des règles fixées par le PLU préalablement à l'édification de la clôture et d'éviter ainsi la multiplication des projets non conformes et le développement éventuel de contentieux,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE de soumettre l'édification des clôtures donnant sur une voie ou un espace public ou ouvert à la circulation du public à une procédure de déclaration préalable, à compter de la date de la présente délibération, dans l'ensemble des zones du territoire communal, en application de l'article R151-12 du Code de l'Urbanisme.

AUTORISE le Maire à annexer, par voie d'arrêté, la présente délibération au Plan Local d'Urbanisme.

## **5 – Informations diverses**

L'office de tourisme mettra en place cet été une course d'orientation permettant de découvrir le patrimoine. Il se déroule dans et autour du village. Les participants reçoivent une série de photos et une carte. Il y a 4 cartes de difficulté croissante. Le jeu consiste à retrouver l'endroit pris en photo, la circulation se fait sur les chemins et la rue, cela permet de découvrir le village et ses curiosités.

Un regret sur la zone choisie qui reste proche du village et sur l'oubli des cabanes de vignes, patrimoine bâti, de même que le lavoir de Chanson mis en valeur il y a deux ans.

Les cyclistes qui passent par le village auront à leur disposition 6 casiers pour mettre leurs affaires en sécurité. De même il va être installé 3 barres permettant d'attacher les vélos, tout cela à droite de la zone pavée près des toilettes publiques. L'importante fréquentation de la Viarhòna a motivé cette initiative, ils pourront ainsi visiter le village sans être encombrés.

Il a été planté une centaine de pieds de vigne dans le jardin viticole, sous la salle des fêtes (on ne pouvait laisser passer la saison...). Il y a 35 Viognier, 35 Syrah, 15 Marsanne, 15 Roussanne. Une tentative de bouture d'osier a également été faite... Les ceps ont été offerts par l'Association des viticulteurs de Malleval.

La vigne de l'école a été taillée, un certain nombre de pieds ont été replantés. C'est M. Gaillard qui s'en est chargé.